

ARRETE DU MAIRE

Objet :

Animations du TELETHON
Du Samedi 09 Décembre 2023

N° A-2023-12-04-46

Le Maire de la commune de LESPIGNAN,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212 et L 2213.

Vu le Code de la Route, notamment ses articles R.1.44 et R.225.

Considérant que la circulation et le stationnement devront être réglementés pour permettre le bon déroulement des animations organisées dans le cadre du Téléthon et assurer la sécurité des usagers le 09 décembre 2023.

ARRETE

ARTICLE 1 – Le 09 décembre 2023 aura lieu des animations dans le cadre du Téléthon sur les places des Ecoles et de la Poste.

La circulation et le stationnement seront interdits : Rue des Bassins, Rue des Jardins, Place de la Poste et des Ecoles - du Vendredi 08/12/2023 18h00 au Samedi 09/12/2023 18h00.

ARTICLE 2 – Les dispositions destinées à limiter les risques pour le public et le voisinage sont :

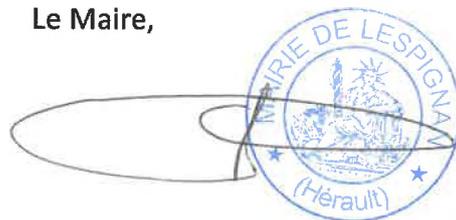
- Pose de barrières de sécurité selon le périmètre réglementaire.

ARTICLE 3 – Les véhicules de secours ne sont pas concernés par ces mesures d'interdiction.

ARTICLE 4 – Madame la Directrice Générale des Services, le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Capestang, Messieurs les Brigadiers de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LESPIGNAN, le 04 Décembre 2023

Le Maire,



Jean-François GUIBBERT